

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS
ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 078/2023

A L'AGENCE LOCALE D'EXECUTION « AJCDI »

Après avoir reçu le contrat N° 7352/PDL-145T/BCECO/DG/DPM/AAS/2022/SC, conclu avec le BCECO, pour un montant total hors taxe de dollars américains deux millions quatre cent cinquante mille cinq cent onze, vingt-trois centimes (USD 2 450 511,23) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant, soit dollars américains dix-sept mille cent cinquante-trois, cinquante-huit centimes (USD 17 153,58).

Fait à Kinshasa, le 25/05/2023.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Raymond M.L YUMBA
Directeur Général a.i